



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. DE KAMOURASKA

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**  
**RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, Sylvie Dionne, greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour les années 2026, 2027 et 2028 est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 12 avenue des Érables en date du 16 septembre 2025;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2026;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « **Demande de révision du rôle d'évaluation foncière** ». Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Kamouraska;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Kamouraska, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Kamouraska, sise au 235 rue Rochette, Saint-Pascal, GOL 3Y0, ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À Saint-Gabriel-Lalemant, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.

  
Sylvie Dionne  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Micheline Lavoie, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public du rôle triennal 1<sup>re</sup> année du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour les années 2026-2027-2028, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, le 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.



---

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe